

ENTREPRISE DE GESTION HOTELIERE CHAINE EL AURASSI
SOCIETE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 1.500.000.000,00 DA

Procès-verbal de
L'Assemblée Générale Ordinaire
du 14 Juin 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze du mois de juin à 10h00, se sont réunis, à l'hôtel « El-AURASSI », Alger, les actionnaires de la société par actions dénommée «EGH CHAINE EL-AURASSI », au capital social de 1.500.000.000 DA, sur la convocation qui leur est faite par le Conseil d'Administration dans les formes et délais requis par la loi et les statuts de la société.

Un bureau composé des actionnaires et des représentants des actionnaires a été formé. Les membres de ce bureau sont chargés de représenter les actionnaires de la société, de diriger les travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire et procéder à la signature du procès-verbal de l'Assemblée et de la feuille de présence.

Le bureau est constitué de :

- **M. AIT HABOUCHE Smail**, représentant du Groupe Hôtellerie, Tourisme et Thermalisme, actionnaire détenteur de 80 % des actions, **Président**,
- **M.MEGRAD Mohamed**, Membre du Conseil d'Administration, représentant les actionnaires détenteurs de 20 % du capital social, **Assesseur**
- **M.BENAISSA Hamoud**, Membre du Conseil d'Administration, représentant les actionnaires détenteurs de 20 % du capital social, **Assesseur**.
- **M.BOUDAHA Tarek**, Directeur Général Adjoint du Groupe Hôtellerie, Tourisme & Thermalisme, **Assesseur**
- **M. BELMIHOUB Noureddine**, Président Directeur Général de la société est chargé du **secrétariat de séance**.

Monsieur **AZOUAOU Farid**, Commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoqué est présent.

↓ 3 2 1



Le Ministère du Tourisme et de l'Artisanat est représenté par Monsieur **NADRI Nouredine**.

Il a été ensuite dressé une feuille de présence signée par les membres du bureau.

Le bureau certifie exacte et sincère la feuille de présence qui sera annexée au procès-verbal des délibérations et faisant foi.

Le Président déclare l'Assemblée régulièrement constituée et apte à délibérer valablement.

Le président met à la disposition des membres du bureau les documents relatifs à l'Assemblée Générale ci-après énumérés :

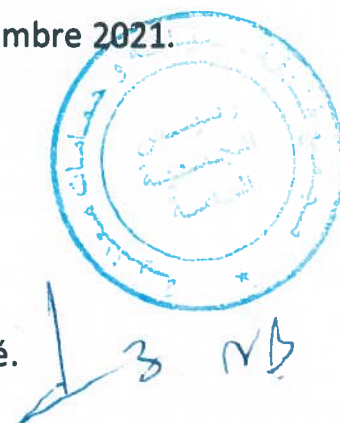
- La convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire,
- Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021,
- le rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice 2021,
- le rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2021,
- divers documents afférents à l'ordre du jour,
- la feuille de présence.

Le président confirme que ces documents ont été mis, en leur temps, à la disposition des actionnaires, conformément aux règles prévues en la matière.

Il rappelle enfin que l'Assemblée a été réunie à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021.
2. Examen des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2021.
3. Affectation du résultat de l'exercice 2021.
4. Rémunération des Administrateurs.
5. Rémunération du Commissaire aux comptes.
6. Reconfiguration du Conseil d'Administration.
7. Divers.

N'ayant suscité aucune observation, l'ordre du jour est adopté.



Handwritten signature or mark in the bottom right corner.

Le Président donne ensuite la parole au Président Directeur Général de la société à l'effet de procéder à la présentation du rapport de gestion.

La parole est ensuite donnée au Commissaire aux comptes de la société à l'effet de procéder à la lecture de son rapport.

Ces lectures terminées, un débat a été ouvert. Diverses questions, remarques et recommandations ont été formulées. Des réponses ont été apportées.

Concluant les débats, l'Assemblée Générale adopte les résolutions suivantes.



Handwritten signature and initials in blue ink, including a large '3' and a '2'.

RESOLUTION N°1

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Spa EGH CHAINE EL AURASSI :

- Après présentation par le Président Directeur Général de son rapport de gestion ;
- Après présentation par le Commissaire aux Comptes de son rapport ;
- Après avoir entendu les explications complémentaires exposées verbalement ;

1. Approuve, les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 avec un :

total net du bilan de : 9.489.963.991,26DA

et un

résultat déficitaire net de : 506.920.133,02 DA

2. Donne *quitus* de leur mandat aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2021.

3. Mande le Conseil d'Administration à l'effet de prendre en charge les observations et les recommandations du Commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée.



RESOLUTION N°2

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Spa EGH CHAINE EL AURASSI, décide d'affecter le résultat déficitaire net de l'exercice 2021 d'un montant de **506.920.133,02 DA** au compte « report à nouveau ».

Cette résolution est adoptée.

Handwritten signature and initials in blue ink.



RESOLUTION N°3

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Spa EGH CHAINE EL AURASSI arrête le taux, au titre de la rémunération de la partie variable de l'exercice 2021 du Cadre Dirigeant Principal et des Cadres Dirigeants de la Société, à quatre-vingt-dix (90) % de la rémunération fixe annuelle brute.

La rémunération variable libérée par le Conseil d'Administration, au titre de l'exercice considéré, est déductible du montant global à percevoir.

Cette résolution est adoptée.

(Handwritten signature and initials)



RESOLUTION N°4

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Spa EGH CHAINE EL AURASSI prend acte de la tenue de quatre (04) réunions supplémentaires du Conseil d'Administration durant l'exercice 2021 et autorise, à titre de régularisation, leur comptabilisation en tant que charges d'exploitation.

Cette résolution est adoptée.

J B M A



RESOLUTION N°5

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Spa EGH CHAINE EL AURASSI alloue aux membres du Conseil d'Administration une somme fixée à trente mille (30.000,00)DA, brut, par administrateur et par réunion du Conseil d'Administration au titre des jetons de présence.

Les jetons de présence ne sont dus que pour les présences effectives aux réunions du Conseil d'Administration.

Une provision annuelle correspondant au paiement des jetons de présence de six (06) réunions du Conseil d'Administration sera portée aux charges d'exploitation de l'entreprise.

Les frais exposés à l'occasion de toutes les réunions du Conseil d'Administration (transport, restauration, hébergement, etc...) sont supportés ou remboursés par l'entreprise.

A titre exceptionnel, ce nombre peut être dépassé, à charge pour le Conseil d'Administration de donner les justifications nécessaires à l'Assemblée Générale.

Cette résolution est adoptée.

 3 Mb

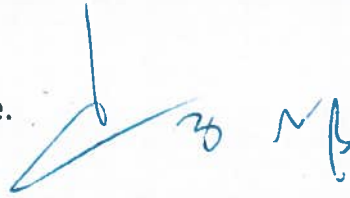


RESOLUTION N°6

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Spa EGH CHAINE EL AURASSI :

1. Prend acte des absences consécutives, au nombre de trois (03) de Monsieur OUARDI Abdenacer , en sa qualité d'Administrateur, et décide de mettre fin, à compter de ce jour, à son mandat d'Administrateur à la Spa EGH CHAINE EL AURASSI conformément au règlement intérieur régissant le fonctionnement et les attributions du Conseil d'Administration de la société.
2. Entérine la désignation de Monsieur BENTALEB Faycel en qualité d'Administrateur représentant le Groupe Hôtellerie, Tourisme et Thermalisme et ce, pour un mandat de trois (03) années à compter du 05 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée.



RESOLUTION N°7

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Spa EGH CHAINE EL AURASSI mande le Conseil d'Administration à l'effet de procéder au règlement des honoraires du Commissaire aux comptes, au titre de l'exercice 2021, déduction faite des sommes déjà versées et ce, conformément à la convention conclue entre la société et le commissaire aux comptes.

Cette résolution est adoptée.

Handwritten signature and initials in blue ink, including a large flourish and the number '38'.

RESOLUTION N°8

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Spa EGH CHAINE EL AURASSI donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet d'accomplir les formalités légales et réglementaires notamment le dépôt dans un délai de 30 jours des comptes sociaux et du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire au Centre National du Registre de Commerce, chargé des publicités réglementaires obligatoires.

Cette résolution est adoptée.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Après lecture faite, le procès-verbal a été signé par les membres du bureau.

Les Assesseurs,

Le Président,

Le Secrétaire,

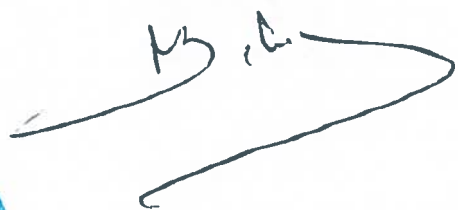
M. MEGRAD

S. AIT HABOUCHE

N. BELMIHOUB



H. BENAÏSSA



T. BOUDAHA



Chaîne EGH Chaîne El Aurassi








Société par actions au capital social de 1.500.000.000 DA

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

14 JUIN 2022

FEUILLE DE PRESENCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
COMMISSAIRE AUX COMPTES
REPRESENTANT DU MINISTERE

Nom & prénom	QUALITE	Émargement
DELMHOUT Noureddine	P DG	
Hedri Noureddine	Représentant du ministère de tourisme et de l'artisanat	
MEGRAS A-d	Administrateur	
AZOUAV Fahim	CA	
BENAISSA Hassan	Administrateur	
HADJAM Tidjani Houssein	Administrateur	
		




Chaîne EGH Chaîne El Aurassi

Société par actions au capital social de 1.500.000.000 DA

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

14 JUN 2022

FEUILLE DE PRESENCE

ACTIONNAIRES	MANDATAIRES	Nbre D' ACTIONS	NOMBRE DE VOIX	SIGNATURE
<i>Groupe Hôtellerie, Tourisme et Thermalisme, représentant 80 % des actions</i>	S.AIT HABOUCHE	4.800.000	80%	
<i>Représentants des 20% des actions en bourse</i>	M. MEGRAD	1.200.000	20%	
	H. BENAÏSSA			
TOTAL		6.000.000	100%	

Certifiée exacte


Les Assesseurs,

Le secrétaire de séance

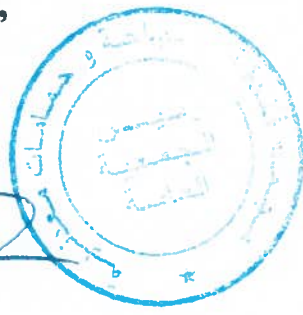
M. MEGRAD



H. BENAÏSSA



T. BOUDAHA



N. BELMIHOUB

